

# PQ 2024

## ASSISTANT-E-S DU COMMERCE DE DETAIL

Chères apprenties, Chers apprentis,

Votre deuxième année d'apprentissage... Vous ne serez jamais autant envahis d'informations ou rumeurs diverses que durant cette année ! Cet agenda vous permettra d'obtenir toutes les informations dont vous pourriez avoir besoin au sujet de la procédure de qualification (PQ). Si malgré tout vous deviez encore avoir des questions, nous vous prions de prendre contact avec votre maître de classe sans tarder. Si nécessaire, celui-ci vous dirigera vers la direction des examens.

---

### Agenda

**Octobre 2023**

Veillez signer le **formulaire d'inscription** après avoir **contrôlé vos données personnelles**.

**Mars 2024**

Vous recevrez votre **convocation** personnelle à l'examen. Vous serez informé-e sur le déroulement des examens : dates, experts etc.

**Semaines 23/24**

**Examens finals.** Examens de connaissances des marchandises et technique de vente éventuellement déjà en mai.

**2 juillet 2024**

**Proclamation des résultats.** Une liste des candidat-e-s qui ont réussi les examens sera affichée à l'accueil de la BFB au parterre et visible (stores montés) depuis l'extérieur sur la Place Robert Walser **à midi tapant**. Parallèlement, la Direction des examens publiera cette liste sur la page d'accueil de la BFB ([www.bfb-bielbienne.ch](http://www.bfb-bielbienne.ch)) également dès midi.

Les candidat-e-s qui auront échoué recevront ce jour-là une lettre (copie à l'entreprise de formation) qui les informera du résultat. De plus nous avertissons entre 8h00 et 10h00 les candidat-e-s ayant échoué par téléphone.

**3 juillet 2024**

**Remise des diplômes** au Palais des Congrès à Bienne.

## Vue d'ensemble PQ

Vue d'ensemble des domaines de qualification, de la note d'expérience et de l'arrondissement des notes

**Procédure de qualification avec examen final**  
 Assistante et assistant du commerce de détail AFP

Pondération domaines de qualification et note d'expérience	Pondération domaines de compétences opérationnelles
<p><b>Travail pratique prescrit (TPP), 60 min. 30% (note éliminatoire)</b></p>	<p>1) Gestion des relations avec les clients (DCO A) et Acquisition, intégration et développement des connaissances sur les produits et prestations (DCO C): Variante 1: 70% / Variante 2: 50%</p> <p>2) Gestion et présentation de produits et prestations (DCO B): Variante 1: 30% / Variante 2: 50%</p>
<p><b>Connaissances professionnelles, 2 h. (120 min.) 30%</b></p>	<p>1) Gestion des relations avec les clients (DCO A): 50%</p> <p>2) Gestion et présentation de produits et prestations (DCO B): 25%</p> <p>3) Interactions au sein de l'entreprise et dans la branche (DCO D): 25%</p>
<p><b>Culture générale* 10%</b></p>	<p>Evaluation des domaines partiels (note d'expérience culture générale et travail personnel) selon plan d'études national CULTURE GENERALE Assistante et assistant du commerce de détail AFP</p>
<p><b>Note d'expérience 30%</b></p>	<p>a. Note pour la formation pratique en entreprise : 25%</p> <p>b. Note pour l'enseignement des connaissances professionnelles : 50%</p> <p>c. Note pour les cours interentreprises : 25%</p>

Les notes des divers domaines de qualification, la note d'expérience ainsi que la note globale sont arrondies à la première décimale.

Les points d'appréciation définis dans les prescriptions sur la formation sont arrondies à des notes entières ou à des demi-notes.

**Art. 34 al. 2 OFPr**

Des notes autres que des demi-notes ne sont autorisées que pour les moyennes résultant des points d'appréciation fixés par les prescriptions sur la formation correspondantes. Ces moyennes ne sont pas arrondies au-delà de la première décimale.

Remarque : Les prescriptions sur la formation comprennent l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale et le plan de formation qui l'accompagne.

\* Points d'appréciation selon art. 20 al. 1 let. c de l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale d'assistant-e du commerce de détail AFP (voir également Plan d'études national pour la CULTURE GENERALE assistant-e du commerce de détail AFP)

**Note d'école:**

Domaines de compétences opérationnelles (DCO)	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 3	Semestre 4	Note d'expérience
<b>a</b> Gestion des relations avec les clients	Note semestrielle 0.5	Note semestrielle 0.5	Note semestrielle 0.5	Note semestrielle 0.5	
<b>b</b> Gestion et présentation des produits et prestations	Note semestrielle 0.5	Note semestrielle 0.5	Note semestrielle 0.5	Note semestrielle 0.5	
<b>c</b> Acquisition, intégration et développement des connaissances sur les produits et prestations	Note semestrielle 0.5	Note semestrielle 0.5	Note semestrielle 0.5	Note semestrielle 0.5	
<b>d</b> Interactions au sein de l'entreprise et dans la branche	Note semestrielle 0.5	Note semestrielle 0.5	Note semestrielle 0.5	Note semestrielle 0.5	
<b>Connaissances professionnelles (Ø DCO)</b>	<b>0.5</b>	<b>0.5</b>	<b>0.5</b>	<b>0.5</b>	<b>0.5</b>
<b>Culture générale (ECG)</b>	Note semestrielle 0.5	Note semestrielle 0.5	Note semestrielle 0.5	-	<b>0.5</b>

**Culture générale:**

Ce domaine de qualification comprend une note d'expérience par semestre pour les 3 premiers semestres et le travail d'approfondissement. La note globale correspond à la moyenne arithmétique de ces deux notes, arrondie à la première décimale.

**Connaissances professionnelles:**

Point d'appréciation	Domaines de compétences opérationnelles	Forme d'examen / durée		Pondération
		écrit	oral	
1	A: Gestion des relations avec les clients	20 min.	40 min.	50 %
2	B: Gestion et présentation des produits et prestations	20 min.	10 min.	25 %
3	D: Interactions au sein de l'entreprise et dans la branche	20 min.	10 min.	25 %

**Examens oraux :**

DCO A	40 min.	20 min. 10 min. 10 min.	Analyse d'entretien Jeu de rôle (langue étrangère) présentation
DCO B	10 min.		Situation critique
DCO C	10 min.		Situation critique

# Directives importantes

**Des informations complémentaires sont disponibles sur le site : [www.csbfc.ch](http://www.csbfc.ch)**

## **Allègement d'examen**

Les demandes d'allègement pour les examens doivent être jointes au formulaire d'inscription. Des demandes tardives ne seront plus respectées.

Ces demandes doivent contenir les documents suivants: les branches concernées et la dimension de l'allègement, le rapport actuel de l'enseignant concerné, un rapport actuel du service psychiatrique de l'enfance et de la jeunesse du canton de Berne, une liste des traitements entrepris pour les maux en question.

## **Moyens auxiliaires admis à l'examen**

Les moyens auxiliaires autorisés sont disponibles sur le site : <http://www.bds-fcs.ch>

## **L'examen est considéré comme réussi, si**

- a. la note du domaine de qualification «travail pratique» est supérieure ou égale à 4;
- b. la note globale est supérieure ou égale à 4.

Pierre Schluep, responsable des examens